

## COMPTES-RENDUS

### CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

A la réunion du conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal, tenue vendredi le 15 mars, sous la présidence de M. Laporte, étaient présents : MM. J. D. Rolland, J. Contant, J. Haynes, Chs. Desmarteau, J. X. Perreault, A. Racine, J. Monier, C. Catelli, L. E. Morin, sr., L. E. Morin, jr., T. Aquin, H. A. A. Brault, Tancredé Bienvenu, Louis Perreault, Jos. Lambert et autres.

Le comité chargé d'étudier la question du colportage a fait le rapport suivant :

" Au président et aux membres du conseil de la Chambre de Commerce.

Votre comité a l'honneur de faire rapport :

1o Qu'il a constaté que les colporteurs sont obligés par la loi de payer au trésor provincial une licence de \$20 pour le premier district et \$10 pour chaque district additionnel où ils veulent trafiquer.

2o Que les municipalités ont le droit d'imposer des licences de \$50 ou plus en outre de la licence provinciale en vertu du statut provincial 58 Vict., ch. 14, section 12, 13, 14 et 15, adoptés à la dernière session provinciale, 1895.

3o Ce comité est d'opinion que l'on devrait attirer l'attention des municipalités sur cette clause, ainsi que sur les clauses 125 et 868 du Code Municipal et 2857 des Statuts Refondus de Québec.

4o Que pour mieux faire exécuter la loi, le gouvernement provincial soit prié de voter la distribution des derniers statuts aux municipalités.

5o Que pour donner plus d'efficacité à la loi il serait bon de demander à la législature d'amender le cinquième paragraphe de l'article 582 du code municipal, tel qu'il se lit à l'article 6125 des statuts refondus à Québec, en ajoutant après les mots : " dans le cas du paragraphe I," les mots suivants : " sauf pour les colporteurs."

D'ajouter l'article suivant 582B. Pour les fins de l'exécution de tout règlement municipal concernant les colporteurs, la procédure à suivre et les pénalités seront celles pourvues par les articles 993, 994 et 995 des statuts refondus de Québec tels qu'amendés par les statuts 54 Vict. chap. 13, 56 vict. chap. 16, 57 vict. chap. 13 et 58 vict. chap. 14.

2. Les poursuites seront faites au nom de la corporation municipale et la moitié des amendes infligées appartiendra à l'officier qui aura fait l'arrestation.

Le rapport de M. Bienvenu sur l'éducation commerciale, étant mis en discussion.

M. Perrault défend sa manière de voir et, s'appuyant sur la pratique suivie en France, il insiste sur son projet d'un concours avec distribution de diplômes.

Le secrétaire donne lecture de lettres, approuvant les vues de M. Bienvenu, de M. Desjardins, directeur de l'Académie St-Jean-Baptiste ; de M. l'abbé Tétreault, du séminaire de St-Hyacinthe ; du supérieur du collège de Rigaud et du R. P. Crevier, préfet des études au collège St-Laurent.

Le rapport de M. Bienvenu est adopté.

Un comité permanent est nommé pour

rediger un programme d'études commerciales. Ce programme sera soumis et discuté dans un congrès spécial des instituteurs et des membres de la chambre de commerce.

Le comité chargé d'étudier la question de l'érection du monument Maisonneuve fait rapport que cette œuvre mérite encouragement et invite les membres de la chambre à y souscrire.

Le rapport a été adopté. Plusieurs nouveaux membres ont été proposés à la chambre de commerce.

Puis la séance est ajournée.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce de Sherbrooke, a eu lieu le 4 mars courant.

Les élections des officiers ont eu lieu et ont donné les résultats suivants :

Président, M. J. S. Mitchell, vice-président, M. N. T. Dussault, conseil, MM. W. B. Neil, W. R. Webster, Z. P. Cormier, W. A. Morehouse, D. O. E. Denault, G. A. Lebaron, Wm Farwell, James Davidson, S. W. Jenckes, N. S. Dresser.

### BOARD OF TRADE

La réunion hebdomadaire du conseil du Board of Trade a eu lieu mardi le 19 mars ; étaient présents, MM. James A. Cantlie, président, au fauteuil ; John McKergow, Chas. F. Smith, Geo. Hague, John F. McBride, David McFarlane, Wm McNally, James Crathern, David Robertson et Henry Miles.

Le commissaire du Revenu de l'Intérieur informe qu'il va prendre en considération les représentations du conseil au sujet des deux inspecteurs des peaux.

M. Joseph H. Stiles, le promoteur de l'Exposition Universelle de Montréal en 1896, expose au conseil ses projets et ses plans. Aucune résolution n'est passée à ce propos, mais le conseil nomme MM. Cantlie, John McKergow et Chas. F. Smith, pour le représenter à l'assemblée convoquée à ce sujet par le comité des Finances, pour mercredi après midi.

Nouveaux membres admis : MM. Thomas Harling, de Harling Ronald & Co et W. A. Burritt, agent du fret du chemin de fer Delaware & Hudson.

### NOTES INDUSTRIELLES

Les locomotives des chemins de fer des Etats-Unis consomment à elles seules 50,000,000 de tonnes de charbon, soit un tiers de la production totale du pays.

Un M. Mayer, de Paris, a inventé un papier indestructible par le feu. Un échantillon de son papier a passé 148 heures dans un four à poterie et en est sorti sans la moindre détérioration.

MM. A. A. Charlebois, de Québec, Hector McRae, d'Ottawa, W. Duncan, des Trois Rivières, Georges Duval d'Ottawa et Alphonse Charlebois, de Montréal demandent à être constitués en compagnie à fonds social sous le nom de "The Three Rivers Iron Works Co," avec un capital de \$300,000.

Hiram Walker & Son, les grands distillateurs d'Ontario, ont, dit-on, l'intention de monter une manufacture de tabac à Walkerville, Ont. Ils ont de grandes plantations où ils récoltent

d'excellent tabac canadien, qu'ils vendraient, jusqu'ici, aux manufactures de la province de Québec.

Les cendres produites par l'incinération des déchets de la ville, à Hornsey, faubourg de Londres, sont utilisées de plusieurs manières. Le gros mâchefer est employé comme macadam ; le mâchefer plus fin est mêlé avec de la chaux ou du ciment et produit du mortier. Le reste sert à fabriquer de la pierre artificielle pour pavage.

La beurrerie de Ste-Foye, près Québec, a acheté en 1894, 1,502,797 livres de lait, à un prix moyen de 80c par 100 lbs ; ce lait a produit 70,465 livres de beurre, plus 464 gallons de crème, dont la vente a produit la somme de \$15,364.64. Le rendement en beurre a été en moyenne de 4.80 lbs par 100 livres de lait.

Le bois-pierre est un aggloméré de sciure de bois et de magnésie calcinée réduite en poudre dans un désintégrateur. Le mélange intime se fait par voie humide au pilon et au malaxeur à moules ; puis la matière est comprimée, d'abord très lentement et à faible pression dans une presse préparatoire ; ensuite, pendant huit heures consécutives, dans une machine à comprimer susceptible de développer une pression de 1500 tonnes. Les produits achevés sont démolés à la presse hydraulique ; ils sont incombustibles, imperméables et susceptibles de prendre le poli, ce qui permet de les utiliser dans l'ornementation. Employés comme dallages, revêtements ou couvertures, ils peuvent supporter, dans les différents cas, les charges de rupture suivantes : au cisaillement, 970 livres ; à la traction, 554 livres ; à la compression, 1887 livres.

Dans les centres industriels où l'on possède des quantités considérables de sciure de bois, il y a là, certainement, une branche d'utilisation intéressante et lucrative à créer ; les scieries et ce qui les entoure pourraient, avant tout, être économiquement construits en bois-pierre. — *Moniteur Industriel.*

L'Italie vient de ratifier l'arrangement du 14 avril 1891 concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce. Cela porte à huit le nombre des Etats appartenant à l'Union restreinte constituée en cette matière, et qui sont les suivants : Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Tunisie.

Par un seul enregistrement effectué au bureau international de la propriété industrielle à Berne, la marque d'un industriel ou d'un commerçant établi dans l'un des Etats contractants jouit de la protection légale dans les sept autres Etats. On sait que cette enregistrement se fait par l'intermédiaire de l'administration de la propriété industrielle de chaque pays.

Le nombre des enregistrements internationaux augmente d'une façon remarquable. Dans les dix mois de janvier à octobre 1894, le bureau international a enregistré 198 marques, tandis qu'il n'y a eu que 76 enregistrements pour toute l'année 1893. L'enregistrement international est encore assez peu connu du monde industriel et commerçant ; il en sera fait un usage toujours plus fréquent à mesure que les intéressés se rendront mieux compte des avantages qu'il leur assure.